

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, May 5, 2022

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met with videoconference this day at 11:30 a.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Part 9 of Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization.

**Senator Peter M. Boehm (Chair)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** My name is Peter Boehm. I am a senator from Ontario and Chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade.

[*English*]

I'd like to introduce the committee members participating in today's meeting: Senator Gwen Boniface from Ontario; Senator Mary Coyle from Nova Scotia; Senator Marty Deacon from Ontario; Senator Amina Gerba from Quebec; Senator Stephen Greene from Nova Scotia; Senator Peter Harder, deputy chair of the committee; Senator Victor Oh from Ontario; and Senator Yuen Pau Woo from British Columbia. I wish to welcome all of you, as well as people across the country who may be watching us today.

Today, pursuant to the order adopted by the Senate on April 28, 2022, we are examining the subject matter of those elements contained in Part 9 of Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization.

To help us with our review of this part of the bill, we have before us two government officials. From the Treasury Board of Canada Secretariat is James Van Raalte, Executive Director, Regulatory Policy and Cooperation Directorate; and from the Canada Border Services Agency, we have Janine Harker, Director, Commercial and Trade Policy Division, Strategic Policy Branch.

I'd like to thank our witnesses for joining us today. Welcome. Mr. van Raalte, the floor is yours.

**James van Raalte, Executive Director, Regulatory Policy and Cooperation Directorate, Treasury Board of Canada Secretariat:** Thank you, honourable senators.

My apologies to senators who have been studying this bill in other committees for my repetition, but it's important that I provide this context for this committee. Bill S-6, An Act respecting regulatory modernization, proposes to amend 29 pieces of legislation via 46 amendments that would help keep regulations relevant and up to date by reducing administrative

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 5 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments de la partie 9 du projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation.

**Le sénateur Peter M. Boehm (président)** occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Je m'appelle Peter Boehm, je suis un sénateur de l'Ontario et je suis président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Traduction*]

Permettez que je présente les sénateurs participant à la réunion : Gwen Boniface, de l'Ontario; Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse; Marty Deacon, de l'Ontario; Amina Gerba, du Québec; Stephen Green, de la Nouvelle-Écosse; Peter Harder, le vice-président du comité; Victor Oh, de l'Ontario; Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique. Soyez tous les bienvenus, vous et notre public d'aujourd'hui.

Conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 28 avril 2022, le comité examine la teneur des éléments de la partie 9 du projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation.

Pour nous y aider, nous accueillons deux fonctionnaires qui représentent respectivement le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, c'est-à-dire M. James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation; Mme Janine Harker, directrice, Division des politiques du secteur commercial et des échanges commerciaux, Direction générale de la politique stratégique.

Je remercie les témoins de leur participation. Soyez les bienvenus. M. van Raalte, vous avez la parole.

**James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secrétariat du Conseil du Trésor :** Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie.

Je présente d'avance mes excuses aux sénateurs qui ont étudié ce projet de loi dans d'autres comités pour mes répétitions, mais il est important pour le comité de bien comprendre le contexte. Le projet de loi S-6, Loi concernant la modernisation de la réglementation, propose de modifier 29 lois au moyen de 46 modifications qui contribueront à maintenir les règlements

burden for business, facilitating digital interactions with government, simplifying regulatory processes, making exemptions from certain regulatory requirements in order to test new products and making cross-border trade easier through more consistent and coherent rules across government.

Bill S-6 is the government's second annual regulatory modernization bill. The first was included in the 2019 Budget Implementation Act.

Announced in the 2018 Fall Economic Statement, the annual regulatory modernization bill, or ARMB, is meant to be a recurring legislative mechanism that enables the government to make commonsense changes across many pieces of legislation at once in order to address overly complicated, inconsistent or outdated requirements raised by businesses and Canadians.

Bill S-6 is one part of the government's agenda to improve Canada's regulatory system while continuing to ensure the health, safety and security of Canadians and the protection of the environment. As such, taken individually, the individual amendments in Bill S-6 are modest in scope. Taken as a whole, they will make an impact and contribute to the government's regulatory modernization agenda. Grouping these relatively minor legislative changes in one bill is both time- and cost-efficient.

Bill S-6 is designed specifically to propose multiple non-contentious legislative changes all at once. These are fixes that the President of the Treasury Board can represent or sponsor on behalf of her cabinet colleagues. Anything above and beyond this threshold may be a good proposal for regulatory modernization but should be brought forward by individual responsible ministers for parliamentary and public scrutiny.

All of the 46 proposed amendments are either stakeholder-driven — that would be 33 — or in response to issues raised by Parliament's Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations — the remaining 13.

TBS launched a public consultation via the *Canada Gazette* over the summer of 2019, inviting interested stakeholders to share their views on themes related to regulatory modernization, including to propose suggestions for this legislative mechanism. Forty-eight submissions referred to the ARMB under this consultation; however, most of those responses were not within scope, or they proposed changes to the regulations rather than the legislation. However, all feedback was shared with responsible regulatory departments and agencies. Following this consultation, *What We Heard: Report on Regulatory Modernization* was published in November 2020.

adaptés aux besoins d'aujourd'hui, en réduisant le fardeau administratif des entreprises, en facilitant les communications numériques avec l'État, en simplifiant les processus réglementaires, en prévoyant des exemptions de certaines exigences réglementaires pour la mise à l'épreuve de nouveaux produits et en facilitant le commerce transfrontalier grâce à l'harmonisation plus poussée des règles entre les divers gouvernements.

Le projet de loi S-6 est le deuxième projet de loi annuel de modernisation de la réglementation qui émane du gouvernement. Le premier était intégré dans la Loi d'exécution du budget de 2019.

Annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2018, le projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation se veut un mécanisme législatif récurrent qui permettra au gouvernement de modifier, conformément au bon sens, diverses lois, d'un seul coup, pour corriger des exigences excessivement compliquées, incohérentes ou dépassées qu'auront dénoncées les entreprises et les citoyens canadiens.

Le projet de loi S-6 fait partie des plans du gouvernement pour améliorer le système réglementaire canadien tout en continuant à assurer la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que la protection de l'environnement. Chaque modification que prévoit le projet de loi a en soi une portée modeste. Prises dans leur ensemble, elles auront beaucoup d'effet et contribueront au projet de modernisation réglementaire du gouvernement. Le fait de les regrouper dans un même projet de loi permet des économies de temps et d'argent.

Le projet de loi S-6 est conçu précisément pour proposer diverses modifications législatives non controversées d'un seul coup. Ce sont des correctifs que la présidente du Conseil du Trésor peut présenter ou parrainer au nom de ses collègues ministres. Tout ce qui se situe au-dessus de ce seuil peut être un bon candidat pour la modernisation des règlements, mais il incombe à chacun des ministres responsables de le proposer, pour en permettre l'examen par le public et le Parlement.

Sur les 46 modifications proposées, 33 seraient identifiées par les parties prenantes, et les 13 autres répondraient à des questions soulevées par le Comité mixte permanent des examens de la réglementation.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a lancé une consultation du public, après annonce dans la *Gazette du Canada* au cours de l'été de 2019, dans laquelle il invitait les parties prenantes intéressées à faire connaître leur opinion sur des thèmes touchant la modernisation des règlements, notamment en proposant des idées pour ce mécanisme législatif. Quarante-huit mémoires ont fait référence au projet de loi dans le cadre de cette consultation, mais la plupart des réponses débordaient de ce cadre ou proposaient des modifications aux règlements plutôt qu'aux lois. Toutes ces réponses ont été communiquées aux ministères et organismes compétents. Après cette consultation, on publiait,

The following four themes emerged for changes in the legislation based on that consultation: One, reduce administrative burden; two, increase regulatory flexibility and opportunities for experimentation; three, enable harmonization with major trading partners; and four, remove duplicative, redundant and unclear requirements.

Similarly, a call-out to regulatory departments and agencies was initiated in August 2019. We received 174 proposals, impacting 72 acts and over 14 organizations. All of the proposals in Bill S-6 were reviewed extensively to ensure there would be no negative impact on the health, safety and security of Canadians and the protection of the environment.

Beyond what is contained in Bill S-6, additional proposals were set aside from further consideration for a variety of reasons. Some of them were considered too broad in scope or deemed not regulatory in nature, while others were not considered, for example, if they sought to alter service fees or proposed additional activities that actually contributed to increasing administrative burden.

In conclusion, the process to develop the third version of this bill is already under way, and it will be based on lessons learned coming out of the COVID pandemic. The President of the Treasury Board has committed to introducing this third annual regulatory modernization bill in spring 2023. Beyond that, the Treasury Board of Canada Secretariat will use its newly launched Let's Talk Federal Regulations platform to seek input from Canadian businesses and individuals on ways we can further improve Canada's federal regulatory system. As a result, consultations on the fourth annual regulatory modernization bill are expected to be launched in the fall of 2022.

Thank you.

**Janine Harker, Director, Commercial and Trade Policy Division, Strategic Policy Branch, Canada Border Services Agency:** I appreciate the opportunity to speak with you this morning about a proposed amendment to the Customs Act that's contained in Part 9 of Bill S-6.

The proposed amendment to section 164 of the act will provide a clear overarching authority to make regulations to implement free-trade agreements. This amendment will accomplish a number of things.

en novembre 2020, la *Synthèse des commentaires recueillis : Rapport sur la modernisation de la réglementation*.

Les quatre thèmes suivants se sont dégagés des autres pour les modifications à apporter aux lois d'après cette consultation : premièrement, réduction du fardeau administratif; deuxièmement, assouplissement des règlements et possibilités accrues d'expérimentation; troisièmement, harmonisation avec les principaux partenaires commerciaux; quatrièmement, suppression des exigences redondantes, incompréhensibles ou faisant double emploi.

De même, en août 2019, il a été fait appel aux ministères et organismes de réglementation. Nous avons reçu 174 propositions qui touchaient 72 lois et plus de 14 organismes. Toutes les propositions figurant dans le projet de loi S-6 ont été revues en profondeur pour en assurer l'innocuité pour la santé, la sécurité et la sûreté des Canadiens ainsi que la protection de l'environnement.

En plus de ce qui se trouve dans le projet de loi S-6, on a réservé des propositions supplémentaires pour examen ultérieur. Les raisons en étaient diverses, notamment leur portée trop grande ou leur nature non réglementaire, tandis que d'autres n'ont pas été prises en considération, par exemple si elles visaient à modifier des frais de service ou si elles proposaient des activités supplémentaires qui, de fait, contribuaient à augmenter le fardeau administratif.

Bref, l'élaboration de la troisième version de ce projet de loi, déjà engagée, s'inspirera des leçons de la pandémie de COVID. La présidente du Conseil du Trésor a promis de déposer ce troisième projet de loi de modernisation de la réglementation au printemps de 2023. De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se servira de sa nouvelle plateforme, récemment inaugurée, Parlons des règlements fédéraux, pour connaître le point de vue des entreprises et des citoyens canadiens sur d'éventuelles améliorations à apporter au système réglementaire fédéral. Les consultations sur le quatrième projet de loi devraient être lancées à l'automne de 2022.

Merci.

**Janine Harker, directrice, Division des politiques du secteur commercial et des échanges commerciaux, Direction générale de la politique stratégique, Agence des services frontaliers du Canada :** Je suis ravie de venir témoigner sur un projet de modification de la Loi sur les douanes, qui se trouve dans la partie 9 du projet de loi S-6.

Le projet de modification de l'article 164 de cette loi donnera l'autorité première de prendre des règlements pour la mise en œuvre des accords de libre-échange. Cette modification permettra d'accomplir un certain nombre de choses.

First, it will simplify the process of drafting regulations to implement free trade agreements because the authority to do so will be unequivocal and clear. While authorities to make regulations to implement free trade agreements already exist in the Customs Act, they are scattered throughout the text. For example, subsection 164(1.1), as currently written, provides the regulations-making authority for “the uniform interpretation, application and administration” of a specific protocol, chapter or provision of the free-trade agreements that are listed in Part 5 of the schedule to the act. Paragraph 35.1(4)(b) of the act provides the regulation-making authority with respect to certificates of origin, while subsection 97.1(1) pertains specifically to certificates of origin for exported goods. Subsection 43.1(2) of the act provides the regulation-making authority for advanced rulings —

**The Chair:** Ms. Harker, could I interrupt you for just a moment. You’re speaking a bit too quickly for our interpreters to keep up, so if you could you slow down a bit.

**Ms. Harker:** My apologies.

Just to round out the regulatory provisions that already exist, subsection 43.1(2) of the act provides the regulation-making authority for advanced rulings, while subsection 43.1(1) describes the interplay of advanced rulings with free trade agreements.

A cohesive provision to implement regulations for free trade agreements will make it easier to identify the authority when drafting and, indeed, for the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations to identify where the authority resides for free trade agreement-related regulations. A single enabling authority may also simplify the process of amending regulations if a domestic court, tribunal or panel were to determine that the existing regulations are inconsistent with the requirements of a free trade agreement. Finally, a cohesive authority will ensure that regulations drafted to implement free trade agreements can address new or unforeseen requirements.

While the traditional focus of free trade agreements has been to reduce or eliminate duty-related barriers to trade, new agreements are often drafted with provisions concerning other matters, such as intellectual property protections, environmental and labour considerations and contracts for services. Having a single, cohesive enabling authority in place will ensure that customs-related regulations to implement those agreements can incorporate and address these new considerations where appropriate.

I’ll conclude my remarks here, and I am available to answer questions.

D’abord, elle simplifiera la rédaction des règlements pour la mise en œuvre des accords de libre-échange, parce que l’autorité pour le faire sera claire et sans équivoque. Même si les pouvoirs de prendre des règlements pour la mise en œuvre des accords de libre-échange se trouvent déjà dans la Loi sur les douanes, ils sont disséminés un peu partout dans le texte. Par exemple, la version actuelle du paragraphe 164(1.1) donne le pouvoir de prendre des règlements pour l’interprétation, l’application et l’exécution uniformes d’un protocole, d’un chapitre ou d’une disposition précise des accords de libre-échange énumérés dans la partie 5 de l’annexe de la loi. L’alinéa 35.1(4)b) de la loi donne le pouvoir de prendre des règlements concernant les certificats d’origine, tandis que le paragraphe 97.1(1) se rapporte expressément aux certificats d’origine des marchandises exportées. Le paragraphe 43.1(2) de la loi donne le pouvoir de prendre des règlements pour des décisions anticipées...

**Le président :** Madame Harker, puis-je vous interrompre un moment et vous demander de ralentir le débit, pour que les interprètes puissent suivre?

**Mme Harker :** Toutes mes excuses.

Simplement pour compléter les dispositions réglementaires qui existent déjà, le paragraphe 43.1(2) de la loi accorde le pouvoir de prendre des règlements pour des décisions anticipées, tandis que le paragraphe 43.1(1) décrit l’action réciproque des décisions avancées et des accords de libre-échange.

Une disposition unique pour la mise en œuvre de règlements concernant les accords de libre-échange facilitera la détermination du pouvoir au moment de la rédaction et, bien sûr, elle permettra au Comité mixte permanent des examens de la réglementation de déterminer où réside le pouvoir de prendre des règlements concernant les accords de libre-échange. L’existence d’un seul pouvoir habilitant pourrait également simplifier la modification des règlements, si un tribunal ou une commission canadienne devaient déterminer qu’un règlement en vigueur est en contradiction avec les exigences d’un accord de libre-échange. Enfin, un pouvoir unique garantira la possibilité, pour un règlement rédigé pour la mise en œuvre d’accords de libre-échange, de répondre à des exigences nouvelles ou imprévues.

Si, traditionnellement, l’objectif premier des accords de libre-échange était de réduire ou de supprimer les obstacles aux échanges liés à l’imposition de droits, les nouveaux accords comportent souvent, dès la rédaction, des clauses sur d’autres questions, comme la protection de la propriété intellectuelle, la prise en considération de l’environnement et de la main-d’œuvre ainsi que les contrats de service. L’existence d’un pouvoir unique garantira la possibilité, pour un règlement des douanes, d’appliquer ces accords en intégrant ces nouveaux éléments d’appréciation et en y répondant, s’il y a lieu.

Je m’arrête ici. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**The Chair:** I'd like to thank our witnesses for their comments.

Before I open the floor to questions, I wish to inform members that you will each have a maximum of five minutes for the first round, and this will include questions and answers. If you wish to ask a question, please signal to me or to the clerk, Ms. Lemay, and we will put you on the list.

**Senator Oh:** Welcome, witnesses.

Global Affairs Canada identified 12 trade agreements that Canada is negotiating, including with the Association of Southeast Asian Nations, India, MERCOSUR, the Pacific Alliance and the United Kingdom. What customs-related regulations might the Government of Canada make if these negotiations are successful, and to what extent would any customs-related regulations that implement such agreements be affected by section 161?

**The Chair:** Ms. Harker, I think that one falls to you.

**Ms. Harker:** Yes. Thank you for your question, senator.

I believe that the question about outcomes of the trade agreement negotiations would be better deferred back to Global Affairs Canada. I can't speak to what specific regulations would be put into place until I understand what the final text of the agreements and related legislation would be.

With respect to your second question, were you speaking to section 161 or 164 of the Customs Act?

**Senator Oh:** Affected by section 161.

**Ms. Harker:** I can take a look at that and provide a written response afterwards. I don't have any particular information that I can provide to you at this time.

**Senator Oh:** Thank you.

**The Chair:** Thank you, Ms. Harker. We will take you up on your offer to provide a written response, and we would like that as soon as you can get it to us so we can include that in our report.

**Senator Woo:** Thank you, Mr. van Raalte and Ms. Harker, for appearing today.

My question is for Ms. Harker and has to do with the current regime for making regulations pursuant to a free trade agreement. Can you tell us if there have been any regulations under existing free trade agreements that we were unable to put in place because the authorities were not clear and which would then be remedied by Bill S-6?

**Ms. Harker:** Thank you for the question, senator.

**Le président :** Je vous remercie pour vos exposés.

Avant de passer aux questions, que chacun sache qu'il disposera, au maximum, de cinq minutes de temps de parole au premier tour, ce qui comprend questions et réponses. Si vous souhaitez poser une question, veuillez nous faire signe, à notre greffière, Mme Lemay, ou à moi, et nous vous inscrirons sur la liste.

**Le sénateur Oh :** Chers témoins, soyez les bienvenus.

Affaires mondiales Canada a compté 12 accords commerciaux actuellement en négociation par le Canada, notamment avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, l'Inde, le MERCOSUR, l'Alliance du Pacifique et le Royaume-Uni. Quels règlements douaniers le gouvernement du Canada pourrait-il prendre si les négociations aboutissaient, et dans quelle mesure les règlements douaniers qui mettent ces accords en œuvre seraient-ils touchés par l'article 161?

**Le président :** Madame Harker, c'est votre rayon, je pense.

**Mme Harker :** Oui. Merci pour la question.

Je pense qu'on ferait mieux de poser la question sur l'aboutissement des négociations à Affaires mondiales Canada. Je ne pourrai rien dire des règlements précis qu'on pourrait mettre en place tant que je n'aurai pas assimilé le texte définitif des accords ni des lois connexes.

Dans votre deuxième question, s'agissait-il de l'article 161 ou de l'article 164 de la Loi sur les douanes?

**Le sénateur Oh :** De l'article 161.

**Mme Harker :** Je pourrais l'étudier et vous communiquer une réponse écrite. Pour le moment, je ne dispose d'aucun renseignement précis que je pourrais vous donner tout de suite.

**Le sénateur Oh :** Merci.

**Le président :** Merci, madame Harker. Nous acceptons votre offre de réponse écrite que nous voudrions connaître dès que vous pourrez nous la communiquer, pour l'inclure dans notre rapport.

**Le sénateur Woo :** Je remercie M. Raalte and Mme Harker de comparaître.

Madame Harker, ma question concerne le régime actuel des règlements pris en application d'un accord de libre-échange. Pouvez-vous dire si on n'a pas réussi à mettre en place de tels règlements, faute de pouvoirs clairs, ce à quoi le projet de loi S-6 pourrait porter remède?

**Mme Harker :** Merci pour la question.

I am not aware of any specific free trade agreements that currently exist where we have run into an issue with the regulations. Rather, what has happened in the past is that often we are working fairly quickly to try to implement drafts and regulations in order to align with the coming into force of an agreement. There is, at times, a concern that maybe we're overlooking something in our urgency to make sure that these regulations are comprehensive and meet all the requirements of the agreement. By having this one overarching provision, we have a measure of confidence and certainty that if we do need to go back later and find something that was perhaps overlooked in the drafting process, we have the authority to go ahead and do that.

**Senator Woo:** Thank you.

**Senator Harder:** Thank you to our witnesses.

My question is for James van Raalte of the esteemed Treasury Board Secretariat, and it concerns process. I welcome your statement in that you propose a work plan that actually makes the ARMB annual, as it was designed to be, considering that it has not been annual since it was announced. That is terrific for process. I appreciate the extent to which Treasury Board and the relevant departments are engaging with stakeholders, but from a private sector point of view, one of the frustrations about regulations in Canada is that there are jurisdictional issues between regulations federally and regulations provincially that complicate the lives of the private sector. Can you describe to us what steps you are taking institutionally and even, perhaps, electronically or through the facilities of the technology that you're bringing to bear, how the issues of provincial regulation can be better harmonized with federal advancements so that from the consumer of regulation — principally the private sector — there is a more rational and consistent approach?

**Mr. van Raalte:** Thank you for the question, Mr. Chair, and I think the senator is raising a very pertinent topic.

Under the Canada Free Trade Agreement between the Government of Canada and the provinces and territories, we have a mandated regulatory cooperation table, of which Canada occupies one chair and the provinces and territories each have their representatives. That committee is mandated with exactly what you're talking about, looking at those internal trade barriers and removing duplication and inconsistency between provincial — potentially just provincial, if it's outside of federal jurisdiction — but also federal-provincial-territorial regulations. That committee meets on a monthly basis. Sometimes it's more than monthly in terms of advancing its work plan. We have oversight over the work of regulatory cooperative bodies, that is, the experts on the ground in each jurisdiction, and we provide direction and guidance in terms of prioritizing those work plans.

À ma connaissance, aucun accord de libre-échange, actuellement, ne nous donne du fil à retordre pour l'application des règlements. Dans le passé, il nous est plutôt souvent arrivé d'accélérer la cadence pour faire coïncider les projets et les règlements avec l'entrée en vigueur d'un accord. Parfois, on craint de peut-être négliger un détail, dans notre hâte de produire un règlement complet, qui satisfait à toutes les exigences de l'accord. Grâce à la disposition prioritaire, nous nous sentons confiants et assurés pour, plus tard, s'il faut revenir en arrière et peut-être trouver un détail qui serait passé inaperçu à la rédaction, avoir le pouvoir de continuer et de le faire.

**Le sénateur Woo :** Merci.

**Le sénateur Harder :** Je remercie les témoins.

M. van Raalte, de l'estimé Secrétariat du Conseil du Trésor, j'ai une question sur le processus. Je salue dans votre déclaration votre proposition d'un plan de travail pour rendre annuel le projet de loi sur la modernisation de la réglementation, comme il était censé l'être, vu qu'il ne s'est pas révélé comme tel depuis son annonce. Cela ne donne pas bonne mine au processus. J'apprécie l'entente profonde entre le Conseil du Trésor et les ministères compétents, d'une part, et les parties prenantes, mais l'irritation que ressent le secteur privé, à cause des règlements, au Canada, provient notamment des disputes de compétence entre les règlements fédéraux et ceux des provinces qui viennent lui compliquer la vie. Pouvez-vous décrire les mesures que vous prenez, dans les institutions et même, peut-être, sur le plan électronique ou en profitant des technologies dont vous facilitez la naissance, comment vous pouvez mieux harmoniser ce qui relève des provinces avec les avancées fédérales pour que le consommateur du règlement — en premier lieu le secteur privé — ressente plus de rationalité et de cohérence?

**M. van Raalte :** Monsieur le président, je vous remercie de cette question très pertinente.

Conformément à l'accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada, les provinces et territoires, le Canada préside une table missionnée de contrôle réglementaire, à laquelle les provinces et les territoires ont chacun leurs représentants. Ce comité est chargé exactement de ce dont vous parlez, c'est-à-dire d'examiner les obstacles au commerce intérieur et supprimer le double emploi et les incohérences entre les règlements des provinces — c'est potentiellement uniquement le cas, si c'est à l'extérieur des compétences fédérales — mais, également, des règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ce comité se réunit mensuellement, parfois plus souvent, pour son plan de travail. Nous avons le contrôle du travail des organismes coopératifs de réglementation, c'est-à-dire les spécialistes qui sont sur le terrain dans chaque province et territoire, et nous émettons des orientations et des conseils sur l'établissement des priorités de ces plans de travail.

To bring life to my answer, honourable senator, one of the first problems defined by that regulatory cooperation table was the myriad of building codes and construction codes across the country. The federal government was able to facilitate concluding a reconciliation agreement with the provinces and territories to further harmonize those building codes. You'd be surprised that the design of a toilet in one jurisdiction may not meet the standards of design of a toilet in another jurisdiction. That work is estimated to save the Canadian economy somewhere between \$750 million and \$1 billion a year.

**Senator Harder:** Thank you very much. Your response is going exactly where I hoped it would, namely, to highlight the opportunity for more progress in implementing the free trade agreement. A study I recently read said that there was between 3 and 4% GDP gain for Canada to actually move forward more comprehensively on regulatory implementation of the interprovincial free trade agreement. I am told that most of the obstacles to that progress are provincial-to-provincial disagreement as opposed to provincial and federal coordination. Could you confirm that and give us some hope that there will be that productivity gain welcomed by your provincial counterparts quickly?

**The Chair:** I'm going to have to interrupt here because we've hit the five-minute mark. Senator Harder, if you agree, you can pose that question on the second round.

**Senator Boniface:** Perhaps you can answer Senator Harder's question for me. I won't need my whole time, so for continuity, please continue.

**Mr. van Raalte:** Thank you for the question.

Anecdotally, we understand that much of the problem is province to province. When I say that, it could be between just two provinces; it could be between all of the provinces and territories. The challenge for all governments is an inventory of all of that friction and where it's housed and defining the actual scope of the problem. I'm not trying to give a process answer, but the landscape is quite large in terms of what provinces regulate, how they regulate and how they best regulate that.

With our Let's Talk Federal Regulations platform that I spoke about at the conclusion of my opening remarks, the first theme we are consulting on is regulatory cooperation. We are seeking feedback from any and all stakeholders with respect to those types of internal trade barriers, as well as international trade barriers, because we have formal regulatory cooperation tables with both the EU and the United States.

Pour accoucher de la réponse, l'un des premiers problèmes définis par la table de coopération a été les innombrables codes de construction en vigueur dans notre pays. Le gouvernement fédéral a réussi à faciliter la conclusion d'un accord de conciliation avec les provinces des territoires pour mieux harmoniser ces codes. Vous seriez étonné d'apprendre que les normes de conception d'une toilette peuvent ne pas être compatibles d'une province à l'autre. On estime que l'économie canadienne économise grâce à ce travail entre 750 millions et 1 milliard de dollars par année.

**Le sénateur Harder :** Merci beaucoup. Votre réponse comble mes espoirs, c'est-à-dire mettre en relief la possibilité de progresser encore dans la mise en œuvre de l'accord de libre-échange. Dans une étude que j'ai lue récemment, on disait que le produit intérieur brut du Canada augmenterait de 3 à 4 % grâce à la mise en œuvre réglementaire plus exhaustive de l'accord interprovincial de libre-échange. On me dit que la plupart des obstacles à ce progrès proviennent de désaccords entre les provinces, par opposition à la coordination entre les provinces et le gouvernement fédéral. Pourriez-vous le confirmer brièvement et nous donner l'espoir de ce gain de productivité qu'attendent avec impatience vos homologues des provinces?

**Le président :** Je dois vous interrompre, puisque les cinq minutes sont écoulées. Si vous êtes d'accord, vous pourrez reposer la question à votre prochaine intervention.

**La sénatrice Boniface :** Peut-être pouvez-vous répondre à la question du sénateur Harder pour moi. Je n'ai pas besoin de mon temps au complet, alors poursuivez, pour assurer la continuité.

**M. van Raalte :** Je vous remercie de la question.

Sachez que nous considérons qu'une bonne partie du problème se situe entre les provinces. Quand je dis cela, il pourrait se poser juste entre deux provinces ou entre toutes les provinces et tous les territoires. Le problème pour tous les gouvernements, c'est de faire le compte de toutes les frictions, de déterminer où elles se manifestent et de définir l'ampleur du problème. Je ne tente pas de fournir une réponse formatée, car il s'agit d'une question d'envergure et qu'il faut savoir quelles provinces réglementent quelque chose, comment elles le font et comment elles peuvent mieux le faire.

Avec notre plateforme appelée Parlons des règlements fédéraux que j'ai évoquée à la fin de mon exposé, le premier thème que nous abordons dans le cadre de nos consultations est celui de la collaboration en matière de réglementation. Nous voulons recueillir des observations de tous les intervenants au sujet de ce genre d'obstacles intérieurs au commerce et des obstacles commerciaux internationaux, car nous avons des tables officielles de collaboration en matière de réglementation avec l'Union européenne et les États-Unis.

Senators, I am happy to share the link with you in terms of disseminating that consultation piece to identify those trade barriers so that we can bring those to our provincial colleagues. They may be federal-provincial as well, senator.

**Senator Boniface:** My question is brief, far more general and for the benefit of anyone who may be watching.

Can you give an example as to the type of regulations currently in place that the Minister of Public Safety would be involved in for free trade purposes? I'm trying to make the link between his department and free trade.

**Ms. Harker:** Certainly. The Customs Act includes responsibilities both for the Minister of Public Safety and the Minister of National Revenue. In the case of implementing free trade agreements, many of the regulatory provisions that are contained in the Customs Act tie back to the Minister of Public Safety to implement. We would be talking about things related to the release of goods prior to payment of duties and taxes. Anything that has to do with the actual movement of goods themselves resides with the Minister of Public Safety.

**The Chair:** Colleagues, we've been joined in progress by Senator Michael MacDonald from Nova Scotia and Senator Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[Translation]

**Senator Gerba:** My question is for Mr. van Raalte. According to a report by the Canadian Federation of Independent Business, 90% of Canadian businesses believe that reducing the administrative burden should be a priority for the government.

Can you explain how amending Bill S-6 will help Canadian businesses — particularly those operating internationally — to tangibly reduce their administrative burden? Thank you.

[English]

**Mr. van Raalte:** Thank you for the question.

I will delineate my answer in that tax policy and tax administration is policy set by the Department of Finance. The administration of that policy is with Revenue Canada and outside the purview of regulatory policies that are my responsibilities. I would defer that question to the experts at those two departments.

The government has a one-for-one rule, senator, which requires that for any new regulation that is brought forward that has an administrative burden, that department is required, dollar for dollar, to remove administrative burden elsewhere within

Sénateurs, je me ferai un plaisir de vous communiquer le lien afin de faire connaître cette plateforme de consultation qui vise à déterminer les obstacles au commerce pour que nous puissions informer nos collègues provinciaux de ces obstacles. Les problèmes pourraient également se trouver entre les instances fédérales et provinciales, sénateurs.

**La sénatrice Boniface :** Ma question est brève, bien plus générale et vise à informer quiconque regarde la séance.

Pouvez-vous nous donner un exemple du genre de règlement actuellement en place dont le ministre de la Sécurité publique se servirait au chapitre du libre-échange? Je tente d'établir un lien entre son ministère et le libre-échange.

**Mme Harker :** Certainement. La Loi sur les douanes attribue des responsabilités au ministre de la Sécurité publique et au ministre du Revenu national. Dans le cas de la mise en œuvre d'accords de libre-échange, il revient au ministre de la Sécurité publique de mettre en œuvre de nombreuses dispositions réglementaires de la Loi sur les douanes, comme celles relatives au dédouanement des marchandises avant le paiement des droits et des taxes. Tout ce qui concerne la circulation des marchandises proprement dites relève du ministre de la Sécurité publique.

**Le président :** Honorables collègues, le sénateur Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse, et la sénatrice Marie-Françoise Mégie, du Québec, viennent de se joindre à nous.

[Français]

**La sénatrice Gerba :** Ma question s'adresse à M. van Raalte. D'après un rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 90 % des entreprises canadiennes estiment que l'allégement du fardeau administratif devrait être une priorité du gouvernement.

Pouvez-vous nous expliquer de quelle manière la modification du projet de loi S-6 aidera les entreprises canadiennes — notamment celles qui sont actives à l'international — à réduire concrètement leurs charges administratives? Merci.

[Traduction]

**M. van Raalte :** Je vous remercie de la question.

Je répondrai en indiquant que la politique fiscale et l'administration des impôts sont de la responsabilité du ministère des Finances. L'administration de cette politique relève de Revenu Canada et non de mes responsabilités en matière de politiques réglementaires. Je renverrai donc cette question à ces deux ministères.

Le gouvernement a une règle de un-pour-un, sénatrice, laquelle exige que pour chaque nouveau règlement qui s'accompagne d'un fardeau administratif, le ministère doive, au dollar près, éliminer un fardeau administratif ailleurs au sein du

their regulatory portfolio. We call that the one-for-one rule. It is embedded in the Red Tape Reduction Act. Since that rule was put in place in 2012-13, the net administrative burden across the Government of Canada has been reduced by \$60.5 million.

[*Translation*]

**Senator Gerba:** The proposed amendment to Bill S-6 would ensure that the minister could take steps to, among other things, implement any agreement referred to in the first column of Part 5 of that schedule.

Right now, there are many agreements being negotiated around the world. If this bill were to go ahead, it would have to be flexible enough to include agreements that are being negotiated today, of which there are about 12 in the world, and also to include an important agreement with the African Continental Free Trade Area.

Is there any flexibility to add potential new agreements?

[*English*]

**Ms. Harker:** There is flexibility to add new free trade agreements. Once they become ratified, they could be added to the schedule. Additionally, however, this new regulatory provision will allow us to proceed with regulations even if a new and ratified free trade agreement is not included in that schedule, for example. Right now, as the act is written, we need to rely on the agreements that are written in that schedule and the specific chapters or provisions that are identified. This broader overarching regulation-making authority would allow us to develop and implement regulations even if the specific chapter or provision noted was not indicated in Schedule 5.

**Senator M. Deacon:** Thank you both for being here today.

It has taken me a while to work through the different aspects of Bill S-6. I want to come back to the “why.” The wish is to try to fix or modify an overly complicated, inconsistent and maybe outdated or irrelevant system we have in place now.

In the Senate, this bill is being observed in a number of ways from a number of different committees. Are there aspects of this bill that you think, from your conversations, will be more difficult to move forward than others? Are there one or two parts of this as we go through it that will be more sticking points for trying to move forward as they are presented?

**The Chair:** Senator Deacon, are you directing that to both of our witnesses?

**Senator M. Deacon:** I am, yes, absolutely.

portefeuille de règlements. C'est ce que nous appelons la règle du un-pour-un, laquelle est encastrée dans la Loi sur la réduction de la paperasse. Depuis l'instauration de cette règle en 2012-2013, le fardeau administratif net a décrue de 60,5 millions de dollars au gouvernement fédéral.

[*Français*]

**La sénatrice Gerba :** La modification proposée au projet de loi S-6 ferait en sorte que le ministre pourrait prendre des dispositions en vue, notamment, de mettre en œuvre tout accord mentionné à la première colonne de la partie 5 de cette annexe.

Actuellement, il y a beaucoup d'accords qui se négocient dans le monde. Si ce projet de loi devait aller de l'avant, il devrait être assez flexible pour inclure des accords qui se négocient aujourd'hui, qui sont au nombre d'environ 12 dans le monde, et également inclure un accord important avec la Zone de libre-échange continentale africaine.

Y a-t-il une certaine flexibilité pour ajouter d'éventuels nouveaux accords?

[*Traduction*]

**Mme Harker :** Nous avons la souplesse nécessaire pour ajouter de nouveaux accords de libre-échange. Une fois ratifiés, ils pourraient être ajoutés à l'annexe. De plus, cette nouvelle mesure réglementaire nous permettra d'adopter des règlements même si un nouvel accord de libre-échange ratifié ne figure pas dans l'annexe, par exemple. À l'heure actuelle, vu la manière dont la loi est écrite, nous sommes limités aux accords qui sont inscrits dans l'annexe et aux chapitres ou aux dispositions qui y sont numérotés. Ce pouvoir de prise de règlement à large portée nous permettrait d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements même si le chapitre ou la disposition dont il est question ne figure pas à l'annexe 5.

**La sénatrice M. Deacon :** Je vous remercie tous les deux de témoigner aujourd'hui.

Il m'a fallu du temps pour passer en revue les divers aspects du projet de loi S-6. Je veux revenir au « pourquoi ». L'objectif consiste à corriger ou à modifier le système excessivement complexe, incohérent et peut-être périmé qui existe actuellement.

Au Sénat, ce projet de loi est étudié de diverses manières par un certain nombre de comités. Comporte-t-il, selon vous, des aspects qui seront plus difficiles à faire adopter que d'autres, d'après vos conversations? Est-ce qu'une partie ou deux seront plus difficiles à faire adopter vu la manière dont elles sont présentées?

**Le président :** Sénatrice Deacon, posez-vous votre question aux deux témoins?

**La sénatrice M. Deacon :** Oui, absolument.

**The Chair:** Thank you.

**Mr. van Raalte:** Perhaps I can start, Mr. Chair. Thank you for the question.

I think the lens that public servants provide in terms of what may or may not be contentious may be different from what parliamentarians have. The assessment and the advice that was provided from the public service was that we were looking for straightforward, common sense, non-contentious issues that could be brought forward for parliamentary scrutiny. We will not be perfect on that.

I think that given the time that has elapsed since our intention to move this bill forward in 2020 — because of the pandemic, other far more important pieces of legislation have been brought to Parliament — the views of stakeholders may have evolved in those three years. You may hear over the course of deliberations that new ideas have surfaced. When stakeholders actually see the draft text when they are consulted early in the development stage, we have to talk about concepts, and then the advice goes in as a cabinet confidence and out the other end comes draft text of legislation. When stakeholders see the finer points of how something may be written, they may say that this was not exactly what they were talking about. I have to give some leeway for that in terms of that definition of non-contention in terms of that evolving stakeholder perspective.

In general, we are quite confident with the package. We have been challenged — this is my third committee appearance — on different parts of the bill. We have been challenged on the scope and the level of ambition of the bill. I have made the point with those committees that if the Senate has advice on future bills and on the types of measures they would like to see, that kind of scoping, that would be quite welcome as well.

**The Chair:** Ms. Harker, you have about a minute to respond.

**Ms. Harker:** Thank you, chair.

I support the comments from my colleague Mr. van Raalte, and I would just note that as a representative of the Canada Border Services Agency, I can only speak to the amendments that pertain to the mandate and responsibilities of my department. I'm not really in a position to speculate on the success or lack of success of amendments proposed for others.

**Senator M. Deacon:** I was looking to touch on that 2020-22 time period, so thank you for your response.

**Le président :** Je vous remercie.

**M. van Raalte :** Je peux peut-être commencer à répondre, monsieur le président. Je vous remercie de la question.

Je pense que l'avis que les fonctionnaires ont sur ce qui peut être litigieux ou non peut différer de celui des parlementaires. Selon l'évaluation et les conseils de la fonction publique, ce sont des questions simples, logiques et non litigieuses qui pourraient être soumises à l'examen des parlementaires. Ce ne sera pas parfait à cet égard.

Je pense qu'au regard du temps écoulé depuis le moment où nous entendions proposer ce projet de loi en 2020 — en raison de la pandémie, d'autres projets de loi beaucoup plus importants ont été proposés au Parlement —, le point de vue des parties prenantes a peut-être évolué en trois ans. Au cours des délibérations, vous avez peut-être entendu que de nouvelles idées ont émergé. Quand les parties prenantes voient l'ébauche de libellé quand elles sont consultées aux premières étapes de l'élaboration, il faut parler des concepts, puis les conseils sont formulés au Cabinet à titre confidentiel, et l'ébauche du libellé du projet de loi est présentée à la fin du processus. Quand les parties prenantes voient les détails du libellé, elles pourraient dire que ce n'est pas exactement ce dont elles parlaient. Je dois prévoir une certaine marge de manœuvre au sujet de la définition de « non litigieux » pour tenir compte de l'évolution du point de vue des parties prenantes.

En général, nous avons confiance en cette mesure législative. Nous avons été interrogés — il s'agit de ma troisième comparution devant un comité — sur diverses parties du projet de loi, dont la portée et le niveau d'ambition ont été remis en question. J'ai fait remarquer aux comités que si le Sénat a des conseils sur les projets de loi futurs, sur ces genres de mesures et sur l'ampleur qu'il voudrait voir, ces conseils seraient également les bienvenus.

**Le président :** Madame Harker, vous disposez d'environ une minute pour répondre.

**Mme Harker :** Je vous remercie, monsieur le président.

J'abonde dans le même sens que mon collègue, M. van Raalte, et ajouterais qu'à titre de représentante de l'Agence des services frontaliers du Canada, je ne peux traiter que des amendements qui concernent le mandat et les responsabilités de mon ministère. Je ne suis pas vraiment en mesure d'émettre des suppositions sur le succès ou l'absence de succès des amendements proposés pour d'autres ministères.

**La sénatrice M. Deacon :** Je pensais aborder la question de la période de 2020-2022. Je vous remercie de votre réponse.

**Senator Coyle:** Thank you very much to our two guests today, Ms. Harker and Mr. van Raalte. I have questions for each of you, and I hope to fit them into the time.

I have two questions for Mr. van Raalte. You spoke about the various ways that stakeholder consultations are taking place. We have heard a little bit more commentary come out as a result of the questions here today.

Could you speak about the active outreach? You have talked about publishing things in the *Canada Gazette*. You have spoken about this new instrument for consulting Canadians and interested stakeholders. What kind of active outreach is going on, particularly to the stakeholders that would have an interest in this Part 9 that we are studying here today? What kind of active outreach would you be taking, and which stakeholders would you be reaching out to?

You also spoke to us about results of some of your consultations and that some of the commentary that was coming back was not within the scope of these regulatory changes that we're talking about. When things are out of scope, where do they go?

**Mr. van Raalte:** Those are big questions, Mr. Chair. I will try and be brief.

In terms of active outreach, the vast majority of the active day-to-day outreach on regulatory legislative issues resides with those responsible departments and agencies. I will give you an example of a consultative committee on which I sit, which is Agriculture and Agri-Food Canada, chair of agile regulations table. It is comprised of Agriculture and Agri-Food Canada, Canadian Food Inspection Agency and Health Canada — the regulators within that sector — and also industry stakeholders. There is a provincial rep from an agriculture perspective, and I happen to sit on it from a Treasury Board perspective. It is an interesting experiment in that active outreach. They are following through on projects related to regulatory experimentation and innovation as well as on how best to measure cumulative burden within the system — a recognition that the regulatory burden does not just rest with the Government of Canada but that there are the provinces and territories, municipalities and international. I think that is a really positive example of what is going on out there in terms of that active outreach. Ms. Harker might have an example of what CBSA does in terms of their active outreach.

In terms of what happens to items that are out of scope, we definitely refer anything that comes in to the Treasury Board of Canada Secretariat on to departments and agencies. We do not own regulatory issues; they are owned by the departments and agencies. Sometimes we facilitate a broad Government of Canada consultation. Sometimes we get one-off outreach from

**La sénatrice Coyle :** Merci beaucoup à Mme Harker et à M. van Raalte, nos deux invités d'aujourd'hui. J'ai des questions pour chacun d'entre vous, et j'espère que le temps me permettra de les poser.

J'ai deux questions pour M. van Raalte. Vous avez parlé des diverses manières dont se déroulent les consultations menées auprès des parties prenantes. Nous avons entendu un peu plus de commentaires au cours de la période de questions d'aujourd'hui.

Pourriez-vous parler de la communication active? Vous avez parlé de publier des renseignements dans la *Gazette du Canada* et d'un nouvel outil pour consulter des Canadiens et les parties intéressées. Quel genre de communication active menez-vous, particulièrement auprès des parties prenantes qui s'intéressent peut-être à la partie 9 que nous étudions aujourd'hui? Quel genre de communication active faites-vous et à quelles parties prenantes s'adresseraient-elle?

Vous nous avez également parlé des résultats de certaines de vos consultations et indiqué que certains des commentaires ne cadreraient pas avec la portée de la mesure dont nous parlons. Quand des commentaires ne cadrent pas avec la portée, qu'en advient-il?

**M. van Raalte :** Ce sont là de vastes questions, monsieur le président. Je tenterai d'être bref.

En ce qui concerne la communication active, la vaste majorité de l'information diffusée quotidiennement sur les questions législatives et réglementaires relève des ministères et des organismes responsables. Je vous donnerai l'exemple d'un comité consultatif dont je fais partie à Agriculture et Agroalimentaire Canada, lequel préside la Table sur la réglementation souple. Ce comité réunit Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada — soit les organismes de réglementation du secteur —, ainsi que des intervenants de l'industrie. Un représentant provincial du secteur agricole en fait partie, et j'y représente le Conseil du Trésor. Il s'agit d'une expérience intéressante au chapitre de la communication active. Ce groupe suit des projets relatifs à l'expérimentation et à l'innovation en matière de réglementation et cherche à déterminer comment évaluer le mieux possible le fardeau de la réglementation au sein du système, admettant que ce fardeau ne concerne pas que le gouvernement fédéral, mais aussi les provinces, les territoires, les municipalités et des pays étrangers. Je pense que c'est un excellent exemple de ce qu'il se fait sur le plan de la communication active. Mme Harker a peut-être un exemple de ce que l'ASFC fait à cet égard.

Pour ce qui est de dire ce qu'il advient des commentaires qui ne cadrent pas avec la portée de la mesure, nous transmettons tout ce qui arrive au Secrétariat du Conseil du Trésor aux ministères et aux organismes responsables. Les questions de réglementation ne nous concernent pas; elles relèvent des ministères et des organismes. Parfois, nous facilitons une

stakeholders in terms of a problem they're having with the system that requires our help to solve. We take active responsibility for that and maybe put the stakeholder in touch with the right person in the system. In terms of when things are out of scope, it depends.

More broadly, I would say there is a challenge within Canada around what I call regulatory literacy about navigating this very complex system, understanding what the difference is between legislation, regulations and guidance under regulations and how best to effect change when you are running into an irritation or a problem or you have got something new coming forward that is not necessarily caught by regulations, and how you navigate the system. That concept of regulatory literacy, Mr. Chair, is something we have brought forward to the OECD. I think it is a challenge that countries all around the world are facing just in terms of democracy and faith in our institutions. I do not have answers for it yet, but I think that the honourable senator has touched upon that active dialogue that is necessary to even build our understanding of the problem and how to address it.

**The Chair:** Thank you, Mr. van Raalte. We have come to the end of the five minutes, Senator Coyle.

Since there are no other questions, I would like to ask one myself. I would like to ask Ms. Harker to respond to the question that Senator Coyle asked. Also, in listening to this very interesting presentation on just how stakeholder consultations work — and I know that they are different in every department, and there are different methods — I would be curious to know how many of these requests — the 33 out of the 46 — may have been driven by the new NAFTA — CUSMA — in terms of trying to respond to stakeholders' requests. Ms. Harker, I don't know if that last one is fair or not, but in any event, please respond to Senator Coyle's question.

**Ms. Harker:** I will respond to Senator Coyle. I am not sure that I have insight into the chair's question.

For Senator Coyle, building on what Mr. van Raalte mentioned, we have a similar sort of consultative organization called the Border Commercial Consultative Committee. It is comprised of the CBSA as well as representatives from across the supply chain and trade chain partner industries. We have importers, exporters, customs brokers and freight forwarders, among others. This is the primary venue by which we communicate information and seek engagement from our trade

consultation d'ensemble au sein du gouvernement du Canada. Nous recevons des commentaires ponctuels de parties prenantes au sujet d'un problème qu'elles éprouvent avec le système et pour lequel elles ont besoin de notre aide afin de le résoudre. Nous assumons une responsabilité active quant à ces questions et mettons peut-être les parties prenantes en rapport avec la bonne personne au sein du système. Quand des commentaires ne cadrent pas avec la portée de la mesure, tout dépend de la situation.

De façon plus générale, je dirais qu'il existe au Canada un problème au chapitre de ce que j'appellerais la littératie réglementaire quand il s'agit de se débrouiller dans ce système fort complexe, de comprendre la différence entre les lois, les règlements et les orientations figurant dans la réglementation, et de s'y prendre le mieux possible pour faire modifier les choses quand on se heurte à un irritant ou à un problème ou quand on arrive avec quelque chose de nouveau qui n'est pas nécessairement couvert par la réglementation. Ce concept de littératie réglementaire, monsieur le président, nous l'avons présenté à l'OCDE, car je pense que c'est un problème qui touche des pays de toutes les régions du monde sur les plans de la démocratie et la foi envers les institutions. Je n'ai pas encore de réponse, mais je pense que l'honorable sénatrice a soulevé un point qui fait l'objet d'un dialogue actif qui s'avère nécessaire, ne serait-ce que pour mieux comprendre le problème et la manière de le résoudre.

**Le président :** Je vous remercie, monsieur van Raalte. Les cinq minutes sont écoulées, sénatrice Coyle.

Comme il n'y a pas d'autres questions, je voudrais en poser une moi-même. J'aimerais demander à Mme Harker de répondre à la question que la sénatrice Coyle a posée. De plus, en écoutant cet exposé fort intéressant sur la manière dont fonctionnent les consultations menées auprès des parties prenantes — je sais que les consultations et les méthodes diffèrent entre chaque ministère —, j'aimerais savoir combien de demandes — les 33 sur 46 — concernent le nouvel ALENA — l'ACEUM — afin de tenter de satisfaire les demandes des parties prenantes. Madame Harker, je ne sais pas si cette dernière question est juste ou non, mais quoi qu'il en soit, veuillez répondre à la question de la sénatrice Coyle.

**Mme Harker :** Je répondrai à la question de la sénatrice Coyle. Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à la question du président.

Pour ce qui est de la question de la sénatrice Coyle, je donnerai suite aux propos de M. van Raalte en indiquant que nous avons une sorte d'organisation consultative semblable appelée Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière, lequel est formé par l'ASFC et des représentants des industries partenaires de la chaîne d'approvisionnement et de la chaîne commerciale. Il y a entre autres des importateurs, des exportateurs, des courtiers en douane et des agents d'expédition.

chain partners to identify issues of concern to them and to communicate new information, such as when legislation such as this is tabled. We meet regularly, either as a collective or through various policy and program sub-working groups.

C'est l'organe principal par l'entremise duquel nous communiquons l'information et mobilisons nos partenaires de la chaîne commerciale afin de connaître les points qui les préoccupent et de communiquer de nouveaux renseignements, comme nous l'avons fait lors du dépôt du présent projet de loi. Nous nous réunissons régulièrement, soit de manière collective, soit dans le cadre de sous-groupes de travail en matière de politique et de programme.

I apologize, chair; I'm not sure that I have the information about the various proposals that came forward and how many were related to CUSMA or the new NAFTA.

Je vous présente mes excuses, monsieur le président; je ne suis pas certaine d'avoir l'information sur les diverses propositions qui ont été faites et de savoir combien concernaient l'ACEUM ou le nouvel ALENA.

**The Chair:** Thank you. That is just a personal interest of mine, and I will save it for future witnesses.

**Le président :** Je vous remercie. C'est juste un point qui m'intéresse personnellement. Je garderai ma question pour de futurs témoins.

Colleagues, I do not see any of you wanting to go to a second round, so I would like to thank both Mr. van Raalte and Ms. Harker for their excellent presentations today and for responding to our questions.

Honorables sénateurs, je ne pense pas qu'un seul d'entre vous souhaite procéder à un second tour. Je voudrais donc remercier M. van Raalte et Mme Harker des excellents exposés qu'ils ont présentés et des réponses qu'ils ont faites à nos questions.

Before we adjourn, colleagues, I wanted to say that we have received the budget implementation act. As expected, various elements in that will fall to this committee. As a result, we'll be reaching out to you with more information in terms of how we will be scheduling meetings and witnesses, including on the ongoing study that we are engaged in.

Avant de lever la séance, je voulais dire que nous avons reçu la Loi d'exécution du budget. Comme prévu, divers éléments seront renvoyés à notre comité. Par conséquent, nous vous transmettrons plus d'informations sur la manière dont nous échelonnerons les séances et entendrons les témoins, en tenant notamment compte de l'étude que nous menons actuellement.

If there are no other items, colleagues, I thank you very much.

S'il n'y a plus de points à aborder, je vous remercie beaucoup, honorables sénateurs.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

---